

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE THEIX-NOYALO

PROJET DE MODIFICATION N°8

DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE THEIX

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 17 mars 2025, M. le maire de Theix-Noyalo a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 8 du plan local d'urbanisme (PLU) de Theix.

La modification du PLU porte sur les points suivants :

- Adapter l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°4 – Secteur de renouvellement urbain, rue des Sports
- Ajuster le règlement graphique afin de proposer un sous zonage unique pour ce secteur avec ses propres règles tout en réduisant le périmètre afin de restituer une partie à la zone naturelle (correspondant à une zone humide)
- Ajuster le règlement graphique et écrit dans sa désignation en cohérence avec les futurs projets d'aménagement prévus rue des Sports.

AUTORITÉ RESPONSABLE

L'autorité responsable du projet de modification n°8 du PLU est le maire de la commune de Theix- Noyalo

Le siège de l'enquête publique est situé Place du Général de Gaulle – CS 70050
56450 THEIX-NOYALO

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de la Commune de Theix- Noyalo à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à l'adresse suivante : a.plantard@theix-noyalo.fr

DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Madame Claudine LAINE- DELURIER a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le président du tribunal administratif le 25 février 2025.

**L'enquête publique se déroulera
du 15 avril 2025 à 9h00 et jusqu'au 16 mai 2025 à 17h00
en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.**

1- Consulter le dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier en version papier et sur un poste informatique en mairie de Theix-Noyalo (56450), Place du Général de Gaulle – CS 70050 – aux jours et heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et le jeudi, en continu, de 8 h 30 à 17 h 30.

L'ensemble des pièces du dossier ainsi qu'un registre numérique seront également accessibles

pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6154> et sur le site internet de la commune <https://www.theix-noyalo.fr/>

Le dossier d'enquête publique est constitué de la notice de présentation du projet de modification , des pièces modifiées du PLU (orientation d'aménagement et règlement écrit et graphique), de la demande d'avis conforme à l'autorité environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas ad hoc, des actes de procédure, les avis exprimés par les personnes publiques associées et la décision de la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne

2- Participer à l'enquête publique

La commissaire enquêtrice se tiendra à disposition du public, pour recueillir les observations, les jours suivants :

- **Mardi 15 avril 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 25 avril 2025 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 16 mai 2025 de 14h00 à 17h00**

Chacun pourra également transmettre ses observations à Madame la commissaire enquêtrice :

- sur le registre papier mis à disposition en mairie de Theix- Noyalo, Place du Général de Gaulle ;
- sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6154>
- par voie postale à l'adresse suivante : Place du Général de Gaulle – CS 70050- 56450 THEIX-NOYALO
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-6154@registre-dematerialise.fr**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête (et les documents annexés) sera transmis au commissaire-enquêteur et clos par lui. Celui-ci disposera d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête pour remettre au maire son rapport relatant le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables ou défavorables.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune